

PROGRAMME DE FORMATION

CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE « ENCADRER LES ARTS MARTIAUX MIXTES (MMA) »

Dans le cadre du partage et du co portage des parcours, FORMAPI assurera avec ses branches territoriales la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et prestataires de formations.

FORMAPI organisera avec le pôle de formation le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves du **CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE ENCADRER LES ARTS MARTIAUX MIXTES (MMA)**.

Le titulaire du certificat complémentaire **CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE ENCADRER LES ARTS MARTIAUX MIXTES (MMA)** détient les compétences pour mettre en œuvre une séance de découverte ou d'animation des arts martiaux mixtes, en sécurité, concevoir et conduire un cycle d'apprentissage des arts martiaux mixtes, en sécurité.

CADRE RÉGLEMENTAIRE DU DIPLÔME PRÉPARÉ

Arrêté du 20 mai 2021 portant création **CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE ENCADRER LES ARTS MARTIAUX MIXTES (MMA)** associé aux spécialités du brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport inscrites à l'annexe II-1 du code du sport, au diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif » et au diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive ».

NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES ET CAPACITÉS PROFESSIONNELLES REQUIS

La connaissance du milieu sportif et de ses éléments de vocabulaire spécifiques est nécessaire à l'entrée en formation.

LES EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES POUR ACCÉDER À LA FORMATION, PRÉVUES AU CODE DU SPORT ET À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL PORTANT SUR LA SPÉCIALITÉ, SONT :

- Être admis en formation à l'une des mentions :
 - o « activités de la savate », « boxe », « judo-jujitsu », « karaté, wushu et disciplines associés », « lutte et disciplines associées » et « sports de contact et disciplines associés » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » ;
 - o aux mentions « boxe », « boxe thaï - muay thaï », « full contact », « full contact-boxe américaine », « judo-jujitsu », titulaire du 2e dan, « karaté et disciplines associées », « kick-boxing », « muay-thaï » et « lutte et disciplines associées » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif » ;
 - o aux mentions « boxe », « boxe thaï - muay thaï », « full contact », « full contact - boxe américaine », « judo-jujitsu », « karaté et disciplines associées », « kick-boxing », « muay-thaï », « lutte et disciplines associées » et « savate boxe française » du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive ».
 - o ou être titulaire dudit diplôme ;
- Attester d'un niveau technique en arts martiaux mixtes (MMA) permettant de garantir la sécurité des pratiquants et des tiers.

Il est procédé à la vérification de cette exigence préalable au moyen de :

- La production de la photocopie du diplôme autorisant l'inscription en formation ou une attestation d'inscription à la formation conduisant à ce diplôme ;
- La réalisation d'une démonstration technique d'une durée comprise entre 5 minutes minimum et 10 minutes maximum intégrant les trois dimensions, percussions, projection et soumission d'un combat d'arts martiaux mixtes (MMA) dans le respect de son intégrité physique et de celle de son partenaire.

LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES CORRESPONDANT AUX EXIGENCES MINIMALES, PERMETTANT LA MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES EN COURS DE FORMATION AU CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE ENCADRER LES ARTS MARTIAUX MIXTES (MMA) SONT LES SUIVANTES :

- Être capable d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique des activités des arts martiaux mixtes (MMA) ;
- Être capable d'anticiper les comportements et les risques potentiels pour le pratiquant ;
- Être capable de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident ;
- Être capable de veiller à l'intégrité physique et morale des publics ;
- Être capable de réagir de manière adaptée en cas de situations de hors combat ou de blessure ;
- Être capable de mettre en œuvre une séquence d'animation en arts martiaux mixtes (MMA) en sécurité.

BUTS DE LA FORMATION

- Mettre en œuvre une séance de découverte ou d'animation en arts martiaux mixtes (MMA) en sécurité.
- Concevoir et conduire un cycle d'apprentissage des arts martiaux mixtes (MMA) en sécurité.

Le **CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE ENCADRER LES ARTS MARTIAUX MIXTES (MMA)** permet d'exercer les fonctions d'animateur en arts martiaux mixtes (MMA). Les activités du détenteur du **CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE ENCADRER LES ARTS MARTIAUX MIXTES (MMA)** se déploient autour de l'élaboration du projet d'apprentissage du MMA au sein de la structure à partir du projet éducatif de l'organisateur et de sa mise en œuvre. Dans la gestion du suivi des activités, il assure la sécurité et l'intégrité physique des pratiquants et des tiers. Il développe et fait développer des pratiques favorisant le vivre-ensemble et la citoyenneté, le respect, l'intégration.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MISES EN ŒUVRE

Il s'agit d'une formation en alternance, réalisée pour partie en organisme de formation et pour partie en structure d'accueil (Associations sportives ou autres, collectivité territoriale, OMS, structures privées telles club de vacances, ...).

Le système pédagogique préconisé met en œuvre une formation de type multimodale. Elle comprend :

- Des temps de formation réalisés en « synchrone », en présentiel en centre de formation ou à distance via un outil de visioconférence ;
- Des temps d'autoformation asynchrones réalisés à distance via la plateforme de formation, ces temps d'autoformation sont découpés de la manière suivante :
 - Séquences d'autoformation réalisées sur la plateforme ; Elles se composent :
 - De grains de formation (contenus SCORM), composés d'objectifs, de cours, de résumés, d'exercices, de questionnaires et d'évaluations ;
 - D'activités complémentaires telles que des tests, des vidéos interactives, des devoirs ... ;

- Réalisation de travaux collaboratifs et personnels. Ces derniers peuvent s'effectuer en entreprise et/ou au domicile, ..., les heures effectuées dans ce cadre sont imputables au même titre que celles réalisées en centre de formation ;

Ces temps d'autoformation sont tutorés par un tuteur désigné et/ou par l'équipe pédagogique. L'apprenant recevra une réponse dans les 48 heures dans le cas d'un échange asynchrone. Le temps estimé par l'équipe pédagogique pour la réalisation des travaux à distance tutorés (parcours en ligne sur la plateforme, travaux collaboratifs ou personnels) est évalué à un maximum de **20 heures** (soit **3 jours**).

Cette durée correspond à celle estimée par le dispensateur de formation et le stagiaire pour acquérir les connaissances du niveau attendu. L'apprenant est partie prenante de la formation au même titre que l'organisme de formation pour atteindre les objectifs pédagogiques et garantir le bon déroulement du scénario établi.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE

FORMAPI est habilité par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) et sera à même de délivrer une attestation de formation au stagiaire sous réserve d'une assiduité régulière au parcours de formation proposé.

Par ailleurs, la délivrance du diplôme du **CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE ENCADRER LES ARTS MARTIAUX MIXTES (MMA)** sera soumise à l'appréciation du jury de certification mis en œuvre et présidé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), sous réserve de réussite aux épreuves certificatives mises en place par FORMAPI.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Cette formation se répartit en unités capitalisables, comme suit :

UC1 : Mettre en œuvre une séance de découverte ou d'animation dans les arts martiaux mixtes, en sécurité (MMA)

- C1.1 Connaître la discipline arts martiaux mixtes (MMA) et les notions de sécurité
- C 1.1.1 Identifier les principales caractéristiques des arts martiaux mixtes (MMA) ;
- C 1.1.2 Maîtriser les règlements de la discipline ;
- C 1.1.3 Analyser la discipline sur les plans techniques et tactiques ;
- C 1.1.4 Expliquer les principes de sécurité de la discipline ;
- C 1.1.5 Appliquer les règles de sécurité dans la discipline en fonction des publics.
- C 1.2 Conduire une séance en « arts martiaux mixtes (MMA) », en sécurité
- C 1.2.1 Favoriser la progression individuelle ou collective dans l'activité
- C.1.2.2 Encadrer une séance de découverte, d'animation, d'initiation ou d'apprentissage du MMA en sécurité ;
- C 1.2.3 Evaluer la réalisation d'un geste technique en sécurité ;
- C 1.2.4 Réguler une situation pédagogique ;
- C 1.2.5 Veiller à l'application des règles de sécurité.

UC2 : Concevoir et conduire un cycle d'apprentissage dans les arts martiaux mixtes, en sécurité

- C 2.1 S'adapter aux spécificités du public ;
- C 2.2 Prendre en compte les caractéristiques du public pour concevoir un cycle d'apprentissage en arts martiaux mixtes ;
- C 2.3 Cibler les attentes du public pratiquant les arts martiaux mixtes encadrés ;
- C 2.4 Utiliser un programme et une démarche pédagogique adaptés aux caractéristiques du public encadré ;
- C 2.5 Concevoir un cycle d'apprentissage en arts martiaux mixtes adapté au niveau du public encadré ;
- C 2.6 Mettre en œuvre un cycle d'apprentissage en arts martiaux mixtes ;
- C 2.7 Evaluer la mise en œuvre du cycle d'apprentissage en arts martiaux mixtes

MODALITÉS DES CERTIFICATIONS

La validation des Unités Capitalisables composant le **CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE ENCADRER LES ARTS MARTIAUX MIXTES (MMA)** se déroulera dans le cadre de la formation comme suit :

ÉPREUVES	TYPES D'ÉPREUVES	COMMISSION D'ÉVALUATION	UC
<p>MODULE 1</p>	<p>Production d'un dossier :</p> <p>Avant les épreuves certificatives, le candidat transmet 15 jours avant un dossier composé de deux parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans la 1re partie, le candidat présente les caractéristiques des arts martiaux mixtes (MMA) et démontre sa connaissance de la discipline, de son histoire et de sa logique interne ; - dans la 2e partie, le candidat présente un cycle de découverte, d'animation ou d'apprentissage des arts martiaux mixtes (MMA) comprenant 6 séances minimum et 8 séances maximum, en prenant en compte le contexte et les caractéristiques des différents publics de la structure. <p>Mise en situation professionnelle d'encadrement en sécurité :</p> <p>Le candidat conduit une séquence d'une séance d'apprentissage en arts martiaux mixtes (MMA), en sécurité, pour un public de 4 à 10 pratiquants, d'une durée comprise entre 30 minutes minimum et 45 minutes maximum.</p> <p>La séance est tirée au sort par un des deux évaluateurs parmi celles proposées par le candidat dans le dossier susmentionné.</p> <p>Cette séquence est suivie d'un entretien d'une durée de 30 minutes maximum :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15 minutes maximum au cours desquelles le candidat analyse et évalue cette séquence en mobilisant les connaissances acquises, et justifie ses choix pédagogiques quant à la progression et la pertinence du cycle d'apprentissage en toute sécurité. - 15 minutes maximum sur l'historique, les connaissances de la discipline et sa réglementation à partir des éléments présentés dans le dossier susmentionné. 	<p>Deux personnes mobilisées par l'OF prises dans la liste des évaluateurs validée par le président de jury</p>	<p>UC 1 UC 2</p>